

Cèdre Réflexion | Centre culturel des Terreaux

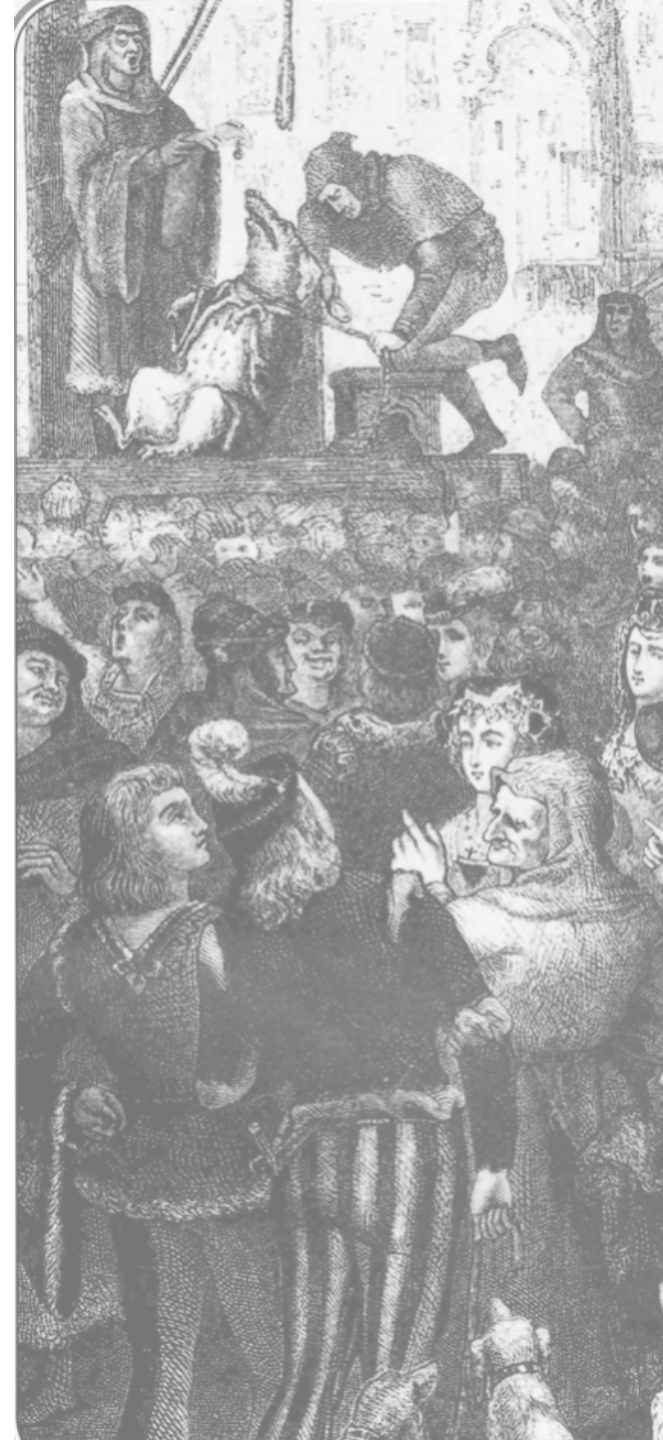
Soirée-débat «Les animaux et nous»

## *Perspectives juridiques*

**Brian Favre**

Assistant diplômé du Professeur A. Papaux  
Chaire de Philosophie du droit de  
l'Université de Lausanne

Doctorant à l'Université de Lausanne et à l'École normale  
supérieure (45 rue d'Ulm, Paris)



*Hominum causa omne jus constitutum est*

*Digeste*, Première partie, Livre 1, Titre 5, § 2.

« Mais pourquoi limiter l'application du droit à l'humanité ? Ici tout le monde, sauf de rares exceptions, se récrie : faire de l'animal un sujet de droit, quelle horreur ! quelle abomination ! A entendre ces cris, ne semblerait-il pas qu'il s'agit de leur donner quelque décoration et d'imiter Héliogabale faisant son cheval consul ?

Mais il ne s'agit pas de cela. Ceux qui font ces critiques ou ont ces sourires placent la question sur un terrain qui n'est pas le sien. Il s'agit simplement de poser une règle technique : est-il commode, pour centraliser des résultats souhaitables, de considérer même des animaux comme sujets de droit ? »

René DEMOGUE « La notion de sujet de droit » in *Revue trimestrielle de droit civil*, 1909.

“[...] in the present case we are not stating that sentient beings-animals are the same as human beings, and we are not raising to a human category all existent animals or flora and fauna, we are recognizing and confirming that primates are non-human legal persons and that they possess fundamental rights that should be studied and listed by state authorities, a task that exceeds the jurisdictional scope”.

*Affaire Cecilia* (Argentine), cas n° P-72.254/15.

# Conclusion en forme de nouveau problème...

“Animal rights and similar constructs create basically defensive institutions. Paradoxically, they incorporate animals into human society in order to create defences against the destructive tendencies of human society against animals.”

Günther TEUBNER, “Rights of Non-humans? Electronic Agents and Animals as New Actors in Politics and Law”.